

# NON À L'ENSEIGNEMENT VIRTUEL LA PLACE DES PROFESSEURS ET DES ÉLÈVES EST DANS LA CLASSE

La pandémie a été l'occasion de généraliser l'enseignement « hybride » et « à distance » dans les lycées et les collèges. Depuis plus d'un an, malgré les nombreux dysfonctionnements des outils de la « continuité pédagogique », la pression s'est accrue sur les professeurs pour faire des « visioconférences » ou autres « classes virtuelles ». Selon le Larousse, est virtuel ce qui n'est qu'en puissance, qu'en état de simple possibilité (par opposition à ce qui est en acte.) « On ne saurait mieux dire !

## L'ÉCOLE À DISTANCE, CE N'EST PAS L'ÉCOLE

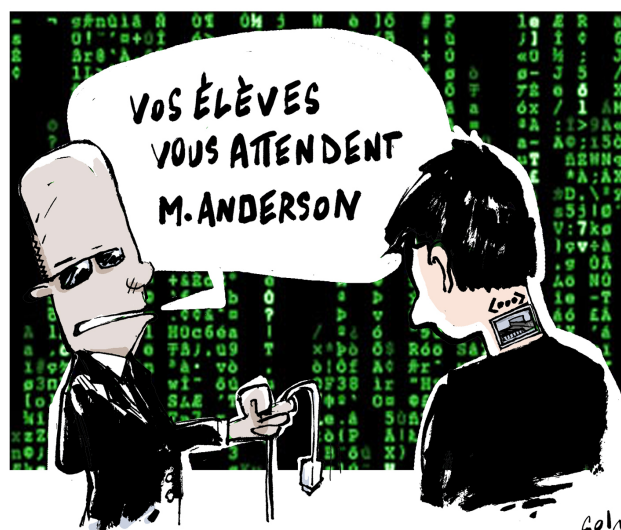
À l'occasion d'une réunion ministérielle sur le numérique le 20 avril, la FNEC FP-FO a été la seule à expliquer que l'enseignement en distanciel n'était pas de l'enseignement, qu'il ne répond pas à la situation qui exige un recrutement massif de personnels pour permettre le maintien de l'ouverture des établissements scolaires.

Il n'y a pas comme le disent certains une « véritable aspiration au numérique sur le terrain », qui devrait être utilisé demain en permanence pour faire évoluer le fonctionnement du système éducatif.

L'enseignement à distance a été mis en place au nom de la « continuité pédagogique », et en vertu de l'état d'urgence qui permet de déroger à l'état de droit. Car ce n'est pas du télétravail, ce dernier étant encadré par des textes réglementaires. Dans les faits les personnels sont contraints d'utiliser leur matériel personnel, leur temps de travail explose et leurs conditions de vie et de travail se dégradent encore.

Dans une fiche sur le numérique publiée pour le 26 avril, le ministre exige des chefs d'établissements qu'ils demandent aux enseignants « de répartir et d'alterner les cours en visioconférence et les temps de travail en autonomie », aux professeurs principaux qu'ils « coordonnent l'emploi du temps de la semaine pour chaque classe ». Ces derniers devraient définir les emplois du temps de leurs propres collègues en faisant fi des obligations réglementaires de service.

Quant aux enseignements eux-mêmes, les cours en vi-



## PROF COVID 2.0

sioconférence deviennent imposés à tous les niveaux. La prime de 150 € devrait faire accepter cette profonde déréglementation. Force est de constater que toutes ces mesures sont Grenelle-compatibles : selon J-M Blanquer, le professeur du XXI<sup>ème</sup> siècle s'inscrit dans l'enseignement par internet. Exit les horaires disciplinaires nationaux : l'école à la carte se met en place dans le cadre de la pénurie de moyens. Et cela sans fin puisque les mesures annoncées devraient se prolonger en septembre.

## LE DISTANCIEL, LA BONNE AUBAINE

Le « Plan de relance et de résilience 2021 » a été transmis par le gouvernement au Parlement. On y lit que le gouvernement s'engage à poursuivre les réformes engagées, dont celle de l'assurance chômage qui va durement frapper les chômeurs et celle des retraites... mais on n'y trouvera rien sur le financement de mesures d'urgence pour l'école !

Le gouvernement annonce par contre qu'il veut investir dans la transition numérique et l'accélérer, notamment dans les services publics, donc aussi à l'école. Comme on peut le constater, la crise du covid est pour lui une véritable aubaine car elle permet d'impulser cette transition. Le numérique permet d'envisager à terme de formidables économies de postes d'enseignants et d'administratifs.

## DIGITALISER L'UNIVERSITÉ

Ainsi le Plan annonce une digitalisation pour « moderniser l'outil pédagogique et les infrastructures informatiques des établissements d'enseignement supérieur », notant que « la crise sanitaire de la Covid-19 a imposé le recours en urgence à des pédagogies à distance fondées uniquement sur des ressources numériques. Ces mutations pédagogiques sont conduites à s'installer dans la durée »

En toute cohérence avec ce plan, dans une interview au Figaro Etudiants, la ministre de l'Enseignement supérieur annonce pour la rentrée prochaine l'ouverture de 49 « campus connectés » pour « permettre aux jeunes, où qu'ils soient en France, d'accéder aux grandes universités sans pour autant quitter leur ville ».

Au lieu d'investir pour construire des bâtiments, des résidences universitaires, ou embaucher des enseignants, le gouvernement choisit d'ubériser la jeunesse. D'ores et déjà des universités annoncent que même après la pandémie, des cours auraient désormais lieu en hybride ou en distanciel.

## LE NUMÉRIQUE CONTRE LE DROIT À L'ÉGAL ACCÈS À L'INSTRUCTION

Anticipant sur les tartuffes qui voudront promouvoir le numérique comme outil de lutte contre les inégalités, le SNFOLC souligne que sur bon nombre de dossiers Parcoursup (bulletins ou fiche avenir), dans le public comme dans le privé, il est indiqué que les enseignements de Terminale se sont déroulés à 100% en présentiel. Si besoin en était, cette pratique confirme le rôle de Parcoursup : une procédure foncièrement inégalitaire, fondée sur l'arbitraire d'une sélection renvoyant à la réputation d'établissements mis en concurrence, destinée à remettre en cause la qualification conférée par le baccalauréat, premier grade universitaire.

Le ministère a condamné ces mentions et renvoie au communiqué de presse commun des ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur mais il n'envisage pas d'aller plus loin.

C'est que le ver est dans le fruit, et ça arrange bien le ministre. Le recours au numérique et aux cours à distance pourra être le complément utile de sa politique : un prof absent sans remplaçant ? Les élèves pourront toujours avoir des cours sur l'ENT !

La réforme du lycée menace directement plusieurs disciplines qui d'ores et déjà sont reléguées à des options casées en fin de journée, les suppressions de postes se multiplient. Le numérique ne permettra t'il pas d'imposer aux enseignants d'intervenir, « à distance », sur plusieurs établissements y compris très éloignés ?

Le gouvernement et le ministre disloquent l'école à l'occasion de la pandémie, au moyen de l'état d'urgence qui autorise les fermetures de classes et les demi-jauges. Ils ne répondent pas aux revendications des personnels mais maintiennent leurs objectifs de destruction de l'instruction, de suppressions de postes et d'attaque des statuts des personnels.

Le comité d'organisation inter-établissements du Var, soutenu par les organisations syndicales FNEC FP FO 83 CGT Educ'action 83 – SNES FSU 83 – SUD Education 83 et la fédération des parents FCPE 83, a adopté une lettre ouverte au Président Macron et au ministre Blanquer : « La meilleure manière de répondre à "l'avenir de nos enfants", c'est de leur donner les moyens, matériels, humains et sanitaires pour étudier, donc d'alléger les effectifs par classe et de rétablir les classes, les postes supprimés et de créer les recrutements nécessaires. » Ils ont raison !

Pour le SNFOLC, il faut donner aux établissements les moyens de fonctionner, aux enseignants les moyens de faire cours en classe et aux personnels de vie scolaire, sociaux et de santé d'accompagner les élèves dans les établissements.

▶ annulation des 1800 suppressions de postes dans le 2<sup>nd</sup> degré, créations des postes nécessaires, annulation des fermetures de classes ;

▶ abrogation du tri social Parcoursup, des réformes du lycée et du baccalauréat !



**Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en HIS et en AG pour lister les revendications, à se mettre en contact avec les lycéens et les parents d'élèves. Il appelle à prendre toutes les initiatives pour exiger les heures, les postes, le recrutement de personnels titulaires à la hauteur des besoins.**